



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ :

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le 1<sup>ER</sup> octobre 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**Lot 6 658 459 rue Principale, Zone U-5**

**Nature et effet :**

- Permettre la mise en place d'une aire de stationnement à 1 mètre des limites d'un terrain alors que l'article 15.6.3 du règlement de zonage #603 stipule qu'une aire de stationnement doit être implanté à un minimum de 5 mètres des limites d'un terrain.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 15 ème jour de septembre 2025

  
Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.